Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20261105-2026_07_16-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
SUPPRESSION DE LA SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DE LA COMMUNE – RUE JEAN-JAURES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du jeudi 05 novembre 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 31

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
M. JESTIN, Mme DUMONT, M. KIEN, Mme LE MOËL RAFLIK, M. JUMEAU, Mme KERARON, Mme LE HENO, M. LE GUENNEC, Mme PEYRE, Mme LE BOËDEC, Mme LE GAL, Mme AMEUR DIAB, M. LE HEN, Mme LANCELOT, M. LE NY, M. COQUELIN, M. MARTINEAU-MARCENY, Mme PLESTAN, Mme LE HUEC, Mme LOPEZ-LE GOFF, M. GONTIER, Mme DUIC, M. BERTHET, M. GARNIER, M. CABON, M. HEMON, M. FUCHS, M. HENAFF, Mme LE COZ, Mme COHO

Absents excusés :
M. FOSSÉ donne pouvoir à M. LE MAIRE
Mme BUSSENEAU donne pouvoir à Mme LOPEZ-LE GOFF
Mme SORET-CELLE donne pouvoir à Mme KERARON
M. DELLA donne pouvoir à Mme DUIC

M. JUMEAU est élu secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de Mme KERARON

Une servitude de passage au profit de la Ville de Lanester, délivrée par la SOCOBRET, a été créée le 22 juillet 2021, sur les parcelles cadastrées AB 0968, AB 0969, AB 0970 et AB 0971, afin de permettre la réalisation d'un corridor urbain traversant le projet immobilier des Hunes du Scorff entre la rue Jean-Jaurès et le boulevard Normandie-Niemen.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20261105-2026_07_16-DE



Les Copropriétaires de l'immeuble des Hunes du Scorff ont exprimé leur souhait de supprimer cette passerelle dans l'objectif de permettre à terme une modification de l'accès des véhicules au parking souterrain afin d'assurer la sécurité des usagers sur la rue de l'Anse, en envisageant une sortie unique qui serait aménagée au droit de la passerelle actuelle.

Dans l'hypothèse de cette nouvelle organisation, le retrait de la passerelle reliant la rue Jean-Jaurès et le boulevard Normandie-Niemen est nécessaire ; la servitude de passage étant intrinsèquement liée à l'existence de cette passerelle, il est proposé de supprimer la servitude créée en 2021.

La liaison entre la rue Jean-Jaurès et le Boulevard Normandie-Niemen, le long du Scorff, restera tout de même conservée, par le nouvel aménagement paysager projeté sur le domaine public maritime avec la création d'un cheminement piétonnier.

Compte tenu des éléments exposés, voici les modalités proposées :

- Suppression de la servitude de passage créée le 22 juillet 2021 sur les parcelles AB 0968, AB 0969, AB 0970 et AB 0971 ;
- Les frais de notaire seront à la charge des Copropriétaires de l'immeuble des Hunes du Scorff.

Vu le code Général des collectivités territoriales et ses articles L2241-1 et L2122-21,

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de vie - Urbanisme - Transitions du 19 octobre 2026,

Considérant le souhait des Copropriétaires de l'immeuble des Hunes du Scorff de supprimer ce passage et cette servitude dans le but d'assurer une meilleure sécurité aux usagers,

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20261105-2026_07_16-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment signer l'acte entérinant la suppression de la servitude de passage.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal



